



# Règlement du concours des jeunes sapeurs-pompiers pour le championnat suisse et la coupe itinérante de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP)

du 26 janvier 2007 ; état après le remaniement complet de janvier 2009, de janvier 2012, de janvier 2013, de janvier 2014 et de janvier 2019.

1. Objet et buts du concours en vue de l'obtention de la coupe itinérante de la FSSP...	2
2. Désignation de l'organisateur du concours.....	2
3. Nombre d'équipes admises aux concours.....	2
4. Date du concours .....	2
5. Éliminatoires CTIF .....	2
6. Prescriptions de sécurité .....	2
7. Infrastructure / matériel.....	3
8. Assurance .....	3
8.1 Groupes de concours .....	3
8.2 Organisateur du concours .....	3
9. Finance d'inscription / comptabilité .....	3
10. Groupe de concours.....	3
11. Conditions de participation .....	3
11.1 Age des participants aux concours.....	3
11.2 Equipe participant aux concours .....	4
11.3 Affiliation au corps de jeunes sapeurs-pompiers .....	4
11.4 Prise en compte de l'âge.....	4
11.5 Acceptation des directives régissant le concours .....	4
12. Tenue personnelle.....	4
13. Concours.....	4
14. Parcours de concours.....	5
14.1 Départ.....	5
14.2 Jeu.....	6
14.3 Service de sauvetage.....	6
14.4 Lutte contre le feu .....	7
14.5 Rétablissement .....	9
14.6 Limite de temps.....	9
14.7 Généralités concernant le parcours.....	9
15. Evaluation.....	9
16. Bureau du concours .....	10
17. Equipe d'arbitrage .....	10
18. Assistants .....	10
19. Exclusion .....	10
20. Recours.....	10
21. Coupe itinérante / prix.....	10
21.1 Coupe itinérante.....	10
21.2 Médailles par participant (à chaque membre du groupe de concours).....	10
21.3 Prix.....	10
22. Presse / publicité .....	11
23. Dispositions générales .....	11

(Bien que la forme masculine seule soit utilisée pour des questions de lisibilité, le contenu du présent document s'adresse toujours aux deux sexes)

## 1. **Objet et buts du concours en vue de l'obtention de la coupe itinérante de la FSSP**

Les buts du concours en vue de l'obtention de la coupe itinérante de la FSSP (championnats suisses) sont:

- Permettre de se mesurer dans des conditions loyales ;
- Soigner en priorité la camaraderie et ensuite promouvoir l'esprit de compétition ;
- Promouvoir durablement la possibilité de faire des expériences positives dans le domaine des sapeurs-pompiers ;
- Soutenir et renforcer l'esprit d'équipe, la camaraderie et l'esprit de corps ;
- Stimuler l'échange de réflexions entre les membres des corps de jeunes sapeurs-pompiers et les responsables de jeunes sapeurs-pompiers ;
- Être la récompense pour une instruction rigoureuse et concilier l'entraînement avec le jeu et le plaisir ;
- Présenter au public la motivation et le savoir-faire des jeunes sapeurs-pompiers.

## 2. **Désignation de l'organisateur du concours**

- Le concours doit fondamentalement se dérouler dans toutes les parties de la Suisse.
- La FSSP coordonne le concours et vérifie le respect des conditions-cadres, conformément au présent règlement.
- La consommation d'alcool et de drogue ainsi que son contrôle sont de la responsabilité de l'organisateur, conformément aux dispositions légales (Le thème de la consommation d'alcool et de drogue est traité dans le code de déontologie publié sur le site Internet [www.swissfire.ch/Jugendfeuerwehr](http://www.swissfire.ch/Jugendfeuerwehr)).

## 3. **Nombre d'équipes admises aux concours**

Fondamentalement, tous les groupes de concours inscrits peuvent participer aux championnats suisses et aux éliminatoires CTIF. L'organisateur a la possibilité, pour des raisons d'organisation, de fixer d'entente avec la FSSP une limite du nombre d'équipes admises au concours. Les équipes qui se sont classées aux trois premiers rangs l'année précédente peuvent toujours participer. Les autres équipes sont retenues dans l'ordre d'entrée des inscriptions.

## 4. **Date du concours**

Le concours a lieu pendant une fin de semaine, si possible au plus tard jusqu'à la fin du mois d'août. La date exacte du concours est fixée par l'organisateur. Ce dernier décide si la manifestation dure un ou plusieurs jours.

Le concours a lieu par n'importe quelles conditions météorologiques.

## 5. **Éliminatoires CTIF**

Toutes les années paires, les éliminatoires pour le concours du CTIF se déroulent parallèlement aux championnats suisses. Ces années-là, l'organisateur du concours doit organiser les deux manifestations.

Le règlement officiel du concours du CTIF s'applique pour les éliminatoires CTIF.

## 6. **Prescriptions de sécurité**

La sécurité est absolument prioritaire.

Les instructions des arbitres doivent être respectées.

## **7. Infrastructure / matériel**

- L'organisateur du concours pourvoit au logement, aux vestiaires, aux douches et aux possibilités de ravitaillement des groupes de concours.  
L'organisateur doit mettre à disposition des cantonnements et des douches séparés par sexes.  
Les équipes devraient avoir la possibilité d'être logées dans plusieurs locaux. Cette mesure améliorerait la tranquillité nocturne et permettrait aux responsables d'effectuer plus efficacement les contrôles, des locaux de 20 places pouvant être gérés plus aisément que des locaux abritant 200 personnes.
- L'organisateur exploite un poste de secours sanitaire pendant toute la durée de la manifestation.
- Pour le concours, la FSSP met à disposition le matériel du concours, conformément à la liste de matériel du CTIF et à la liste pour le championnat suisse. Le solde du matériel selon la liste de matériel est fourni par l'organisateur.

## **8. Assurance**

### **8.1 Groupes de concours**

L'assurance est fondamentalement l'affaire des groupes de concours. Le responsable des jeunes sapeurs-pompiers compétent doit contrôler que les participants et les assistants/coachs de son ou ses équipes sont assurés.

### **8.2 Organisateur du concours**

L'organisateur du concours conclut une assurance responsabilité civile pour toute la manifestation.

## **9. Finance d'inscription / comptabilité**

La finance d'inscription s'élève au maximum à CHF 200.- par groupe de concours pour une manifestation de deux jours. Le montant de la finance d'inscription est réduit s'il n'y a pas de nuitée. La fixation du montant de la finance d'inscription par l'organisateur doit être convenue préalablement avec la FSSP. La tenue des comptes de la manifestation est de la responsabilité de l'organisateur.

## **10. Groupe de concours**

Un groupe de concours est composé de :

- 1 chef de groupe (chef gr)
  - 6 participants
  - Au max. 2 participants de réserve
  - Au max. 2 assistants (coachs)
- } Équipe participant au concours

La FSSP fournit pour tous les participants et assistants inscrits un brassard portant l'indication de la fonction ; il doit être porté pendant toute la durée du championnat. (Pas de brassard FSSP = aucune autorisation)

## **11. Conditions de participation**

### **11.1 Age des participants au concours**

Sont habilités à participer les jeunes âgés de 12 à 18 ans (18 ans inclus). L'année de naissance est seule déterminante pour le calcul de l'âge. Une liste des participants, avec indication des dates de naissance, doit être jointe à l'inscription.

## 11.2 Équipe participant au concours

Une équipe participant au concours (selon art. 10) a le droit de procéder à deux échanges de personnes, au maximum, pendant toute la durée du championnat. L'échange n'est permis qu'avec les participants de réserve annoncés comme tels. Un participant ne peut être aligné que pour une seule équipe.

### ATTENTION :

Les échanges doivent être annoncés préalablement au bureau de concours. Le nombre de participants pouvant être échangés est limité à deux, c'est-à-dire que, si l'échange d'un troisième participant se révélait nécessaire, cela n'est plus possible et l'équipe ne peut plus prendre le départ.

Le bureau du concours contrôle l'identité de chaque participant avant le début du concours et avant chaque manche du concours (passage), au moyen d'un document officiel avec photo. Il contrôle en outre la tenue personnelle selon l'art. 12. A cet effet, les équipes participant aux concours se rassemblent dans la zone de départ 5 minutes avant chaque passage.

## 11.3 Affiliation au corps de jeunes sapeurs-pompiers

Les participants doivent être des membres actifs d'un corps de jeunes sapeurs-pompiers. La FSSP peut faire des contrôles par sondages.

## 11.4 Prise en compte de l'âge

Pour compenser les différences d'âge, un temps est bonifié aux équipes plus jeunes.

La prise en compte est effectuée conformément au tableau ci-dessous.

Somme de l'âge des 7 membres de l'équipe	Temps bonifié
84 – 90 ans	50 secondes
91 – 97 ans	40 secondes
98 – 104 ans	30 secondes
105 – 111 ans	20 secondes
112 – 118 ans	10 secondes
119 – 125 ans	0 seconde

La FSSP peut adapter la prise en compte de l'âge, d'entente avec les responsables cantonaux des jeunes sapeurs-pompiers.

## 11.5 Acceptation des directives régissant le concours

En s'inscrivant au concours, l'équipe accepte le Règlement du concours des jeunes sapeurs-pompiers pour le championnat suisse et la coupe itinérante de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP).

## 12. Tenue personnelle

- Tenue de travail (les bras et les jambes doivent être couverts), casque, gants, chaussures rigides couvrant les malléoles.
- Le matériel doit avoir été contrôlé.

## 13. Concours

- Les paires d'équipes et l'attribution des parcours sont tirées au sort.

- Les jours de concours, l'entraînement sur les parcours du concours est interdit.
- Pendant le concours, l'organisateur doit mettre gratuitement à disposition de la boisson (par ex. du thé) en suffisance pour que les participants puissent se désaltérer.
- Toutes les équipes participent à la première manche du concours. Les équipes classées aux huit premiers rangs sont qualifiées pour la deuxième manche du concours.
- Les équipes classées aux quatre premiers rangs de la deuxième manche du concours sont qualifiées pour la troisième manche du concours.
- Les équipes classées aux deux premiers rangs de la troisième manche du concours sont qualifiées pour la finale.

#### 14. Parcours de concours

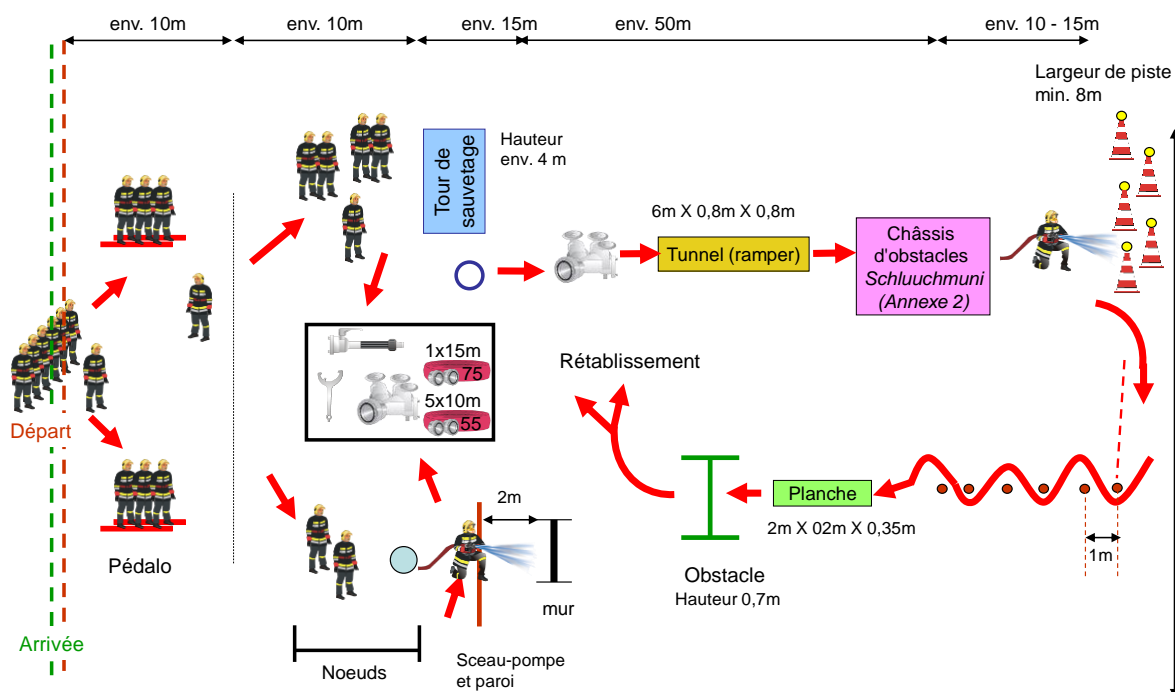
L'organisateur décide où se déroulera le concours (place avec revêtement en dur ou herbe).

Les équipes s'affrontent sur des pistes identiques, selon la version 1 ou 2 de l'annexe 4.

Le parcours comporte trois composantes :

- Jeu
- Service de sauvetage
- Lutte contre le feu

La visite de la piste a lieu le samedi, 1 heure avant le début du concours. Peut y participer, par équipe, soit le coach, soit le chef de groupe.



##### 14.1 Départ

Le chef de groupe rassemble ses participants sur la ligne de départ et annonce **PRETS** à l'arbitre. L'arbitre en chef commande « **ATTENTION – PRETS -** » et **donne un coup de sifflet** (avec un sifflet d'arbitre). Le chronométrage démarre au **coup de sifflet** et le concours commence.

En cas de faux départ, la course est interrompue et les équipes prennent un nouveau départ. Une équipe qui cause trois faux départs pendant une même manche est disqualifiée.

(Avant le départ, l'équipe vérifie sa piste sans son coach. Pendant ce temps, le coach se trouve auprès de l'arbitre (au départ). Le chef de groupe annonce à l'arbitre en chef « **d'accord avec le matériel et la piste** ». Dès que cet accord a été donné, le coach quitte la zone de concours.)

## 14.2 Jeu

- Après le départ, le chef de groupe se déplace à la ligne des 10 m.
- L'équipe constitue 2 groupes de trois. Les groupes se mettent en place sur les « skis de groupe » (pédalo).
- Les deux groupes parcourent à ski les 10 premiers mètres. Il n'est permis de descendre des skis que lorsque les deux skis ont entièrement franchi la ligne des 10 m.

### **Fautes**

- Utilisation de moyens auxiliaires.**
- Tout contact avec le sol par une main ou un pied entre le départ (dès le déplacement d'un des deux skis) et la ligne des 10 m ; (au max. 12 fautes).**
- Descendre de ski avant que le ski n'ait entièrement franchi la ligne des 10 m.**
- Si un participant (hormis le chef de groupe) parcourt l'itinéraire ou une partie de l'itinéraire autrement qu'à ski, la tâche n'est pas réussie.**

## 14.3 Service de sauvetage

- L'équipe constitue 2 groupes : un groupe de deux et un groupe de quatre.
- Le groupe de quatre se déplace avec le chef de groupe vers la tour de sauvetage ; deux participants assurent le pied de l'échelle. Deux participants et le chef de groupe montent à l'échelle (Séquence : chef de groupe - blessé – sauveteur) .
- Le sauveteur s'équipe préalablement d'une corde de sauvetage qui aura été préparée.
- Pendant la montée, la corde de sauvetage doit être portée correctement sur le torse.
- Un participant fixe à l'autre un amarrage sur la poitrine et assure indirectement ce participant pendant la descente à l'échelle au moyen d'un freinage avec mousqueton (la sangle avec mousqueton est fixée à l'échafaudage).
- La longueur excédentaire de corde de sauvetage peut pendre en dehors de la tour.
- Le chef de groupe surveille le sauvetage.
- La corde de sauvetage doit être déposée, en vrac, – dans un récipient au sol.

### **Fautes**

- Fausse succession des participants lors de la montée et de la descente.**
- Une seule personne à la fois peut grimper à l'échelle (la personne suivante ne peut démarrer que lorsque celle qui est montée / est descendue a les deux pieds sur la plate-forme ou au sol).**
- La personne qui attend doit avoir les deux pieds sur la plate-forme ou au sol.**

- h. Saisir les montants avec les mains pendant la montée ou la descente.*
- i. Ne pas assurer l'échelle ou quitter le pied de l'échelle avant que le chef de groupe ne soit descendu (le pied de l'échelle doit être assuré pendant toute la durée du sauvetage).*
- j. Port non correct de la corde de sauvetage pendant la montée.*
- k. Ouverture de la corde de sauvetage avant que le dernier participant soit sur la tour de sauvetage.*
- l. Faute concernant l'amarrage sur la poitrine et/ou le freinage avec mousqueton.*
- m. Le participant à assurer prend place sur l'échelle avant que l'amarrage sur la poitrine et le freinage avec mousqueton soient effectués correctement.*
- n. Ouvrir les assurances avant que la personne à assurer soit au sol.*
- o. Amarrage sur la poitrine et/ou freinage avec mousqueton effectués par le chef de groupe.*
- p. La corde de sauvetage n'est pas complètement rangée dans le récipient.*
- q. Sauter des échelons.*
- r. Laisser la chaussure glisser sur les échelons pendant la descente (les participants doivent poser de manière stable le pied sur l'échelon).*

- Le groupe de deux se rend au châssis pour nœuds.
- Les nœuds suivants doivent être faits correctement au châssis pour nœuds : nœud de batelier, nœud de samaritain, nœud de maçon et nœud de huit (Faire les nœuds est l'unique activité autorisée sans gants. Le nœud de maçon doit compter au moins 3 **boucles**).
- Ensuite, au moyen du seau-pompe, gicler de l'eau à travers le trou de la paroi jusqu'à ce que le signal sonore retentisse.
- Le porte-lance n'a le droit ni d'empiéter sur la marque rouge ni de la franchir. Le remplissage subséquent du seau-pompe est autorisé (seau rempli d'eau est mis à disposition par l'organisateur).

#### **Fautes**

- s. Empiéter sur la marque rouge ou la franchir.*
- t. Nœud mal fait ou manquant.*
- u. Si le signal sonore ne retentit pas, la tâche n'est pas accomplie (moins de 5 litres d'eau dans le récipient).*

#### 14.4 Lutte contre le feu

- Ne peut commencer que lorsque le point 14.3 (service de sauvetage) est complètement achevé (le chef de groupe a les deux pieds au sol)
- Tout d'abord, une conduite de transport (15 m) doit être construite depuis la prise d'eau, et une division doit être mise en place. La division doit être purgée et assurée par un concurrent.
- Une conduite sous pression (50 m) doit être construite depuis la division ; la totalité des tuyaux doivent être utilisés.
- Le concurrent qui se trouve à la division ne peut ouvrir la vanne que lorsque la conduite sous pression est entièrement construite et la lance à jet creux raccordée.
- Jamais aucun concurrent ne doit se trouver devant le porte-lance.
- Le chef de groupe et tous les participants doivent progresser en rampant dans le tunnel puis via le châssis d'obstacles « Schluuchmuni » (voir l'annexe 1 – prononcer « *Chloure-Mouni* »).

- Pour le passage du tunnel et le franchissement du « Schluuchmuni », la conduite doit être sous pression.
- Au « Schluuchmuni », le premier obstacle doit être franchi par-dessus. Au deuxième obstacle, le tuyau avec la lance doit être tiré par-dessous l'obstacle. Les participants doivent passer sous l'obstacle. Le troisième obstacle doit de nouveau être franchi par-dessus.
- Depuis la position du porte-lance, faire tomber, avec l'eau, 5 balles de tennis disposées sur des cônes de balisage.
- La conduite sous pression reste sous pression jusqu'au rétablissement.

#### **Fautes**

- v. Division non purgée (v1)**
- v. Division pas assurée. (v2)**
- w. Ouverture de la vanne avant que la conduite sous pression soit intégralement construite et la lance raccordée.**
- x. Déplacement de plus de 20 cm du tunnel à franchir en rampant.**
- y. Progresser en rampant dans le tunnel avec la conduite vide ou contourner le tunnel à franchir en rampant a pour conséquence que la tâche n'est pas accomplie.**
- z. Déplacement du « Schluuchmuni » de plus de 20 cm.**
- aa. Progresser dans le « Schluuchmuni » avec la conduite vide ou le contourner a pour conséquence que la tâche n'est pas accomplie.**
- bb. Ne pas franchir par-dessus le premier et le troisième obstacle du « Schluuchmuni ».**
- cc. Les participants et la lance n'ont pas le droit de franchir par-dessus le deuxième obstacle du « Schluuchmuni ».**
- dd. Cônes de balisage déplacés et/ou renversés en dehors du cercle.**
- ee. Les balles non tombées sous la pression de l'eau comptent comme non-accomplissement de la tâche.**
- ff. Un concurrent se trouve devant le porte-lance.**
- gg. Commencer avant l'achèvement du point 14.3 (sauvetage) a pour conséquence que la tâche n'est pas accomplie.**

- L'équipe n'a le droit de commencer le slalom que lorsque la dernière balle est tombée.
- Le slalom est piqueté avec 6 piquets. Le sens du départ est indiqué.
- Si un participant rattrape un piquet du slalom qui tombe avant qu'il ne touche le sol, il peut le remettre en place et cela ne compte pas comme faute.
- Après le slalom, la planche et la haie doivent être franchies correctement.

#### **Fautes**

- hh. Ne pas effectuer correctement le slalom.**
- ii. Piquet du slalom tombé au sol.**
- jj. Ne pas franchir la planche ou toucher le sol avec le pied.**
- kk. Ne pas franchir la haie.**
- ll. Franchir la haie avec un pied dépassant latéralement la largeur de la haie (2 m).**
- mm. La tâche n'est pas accomplie si l'on commence le slalom avant que la dernière balle soit tombée du cône de balisage.**



## 14.5 Rétablissement

- Le participant ne peut commencer le rétablissement qu'après avoir fait l'ensemble du parcours.
- Le matériel doit être déposé à l'emplacement prévu à cet effet (comme au départ).
- Le temps est mesuré jusqu'au moment où le dernier participant franchit la ligne d'arrivée (- de départ).

### **Fautes**

**nn. Matériel non déposé à l'emplacement prévu.**

**oo. Tuyaux mal enroulés (à double – l'arbitre contrôle en soulevant le tuyau); voir l'annexe 2.**

**pp. Les tuyaux sans attache à tuyaux comptent comme faute double (mal enroulés + absence d'attache à tuyaux).**

**qq. Travail sans gants.**

**rr. La ligne d'arrivée doit être franchie en tenue complète (comme pour le départ).**

## 14.6 Limite de temps

La durée maximale autorisée pour effectuer un parcours est de 20 minutes. En cas de dépassement du temps, la manche est interrompue.

## 14.7 Généralités concernant le parcours

- Chaque équipe a la possibilité de préparer sa piste avant le début (au max. 5 minutes).
- A la fin du parcours, les arbitres expliquent les fautes commises, exclusivement au chef de groupe, sur la base de la fiche d'appréciation. Dans la mesure du possible, ils le font à l'échelle 1 : 1 (nœuds, rétablissement pas correct, etc.).
- L'arbitre en chef rend ensuite une décision sans appel au sujet de la validité de la fiche d'appréciation.
- L'utilisation de moyens auxiliaires tels que du spray, de la graisse, de l'huile, etc.... est interdite.
- Les photographes ne peuvent pénétrer sur la piste que d'entente avec l'organisateur et l'arbitre en chef.

## 15. Evaluation

- L'appréciation est faite en mesurant le temps de passage.
- Les fautes aux postes et le non-accomplissement d'une tâche font l'objet d'une pénalité de temps ajoutée au temps de passage de l'arrivée.
  - 10 secondes de pénalité pour une faute !
  - 2 minutes de pénalité pour n'avoir pas réussi ou exécuté partiellement une tâche.
  - 2 minutes de pénalité par participant qui n'a pas porté de gants (sauf pour faire les nœuds).
- La bonification, conformément au chiffre 11.4, est déduite du temps de course.
- Si deux équipes sont à égalité par le nombre de points et le temps, celle qui a commis le plus petit nombre de fautes gagne.
- Si cela ne suffit pas à départager, les équipes sont classées ex-aequo. (Dans le cas où les équipes classées au 8<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> rang à la fin de la première manche ont le même nombre de points et le même temps, ce sont exceptionnellement 9 équipes qui prennent part à la deuxième manche).

## **16. Bureau du concours**

L'organisateur désigne le bureau du concours.

## **17. Équipe d'arbitrage**

Composition de l'équipe d'arbitrage :

- Au minimum 1 arbitre en chef et
- 4 arbitres par piste

L'équipe d'arbitres mise à disposition par la FSSP.

Les noms des arbitres en chef sont indiqués dans la publication du concours.

## **18. Assistants**

Les assistants (coachs) n'ont le droit de pénétrer sur la piste que pendant la visite officielle et durant le contrôle. Ils peuvent toutefois accompagner leur équipe en restant en dehors de la zone barrée.

## **19. Exclusion**

L'exclusion de l'équipe est prononcée dans les cas suivants :

- Consommation d'alcool et/ou de drogue par un ou des jeunes sapeurs-pompiers (conformément au code de déontologie, voir l'annexe 3),
- Non-respect des instructions des arbitres ou de l'organisateur,
- Aide de tiers pendant le concours,
- Présentation en retard au départ. L'équipe d'arbitrage rend une décision dans les cas motivés,
- Infractions au règlement du concours.

## **20. Recours**

Les recours sont possibles auprès du bureau du concours dans les 10 minutes après la réception d'évaluation, ils doivent être déposés par écrit par l'un des assistants annoncés, contre paiement d'une taxe de CHF 150.-. En cas de rejet du recours, le montant de la taxe appartient à l'organisateur.

L'utilisation de photos et d'enregistrements vidéo comme aide à la décision est interdite.

Un arbitre en chef et 4 arbitres rendent conjointement (à la majorité) sur le recours une décision sans appel.

## **21. Coupe itinérante / prix**

### **21.1 Coupe itinérante**

Le vainqueur est champion suisse et remporte la coupe itinérante de la FSSP.

Un corps de jeunes sapeurs-pompiers peut conserver définitivement la coupe s'il s'est classé champion suisse à trois reprises consécutivement ou cinq fois au total.

La gravure sur la coupe itinérante est de la responsabilité du vainqueur ; il remet la coupe à l'organisateur 4 semaines avant le championnat suisse.

### **21.2 Médailles par participant (à chaque membre du groupe de concours)**

La FSSP offre une médaille à chaque participant, arbitre et assistant (coach).

### **21.3 Prix**

Les équipes classées aux trois premiers rangs reçoivent un prix. Ce prix est offert par l'organisateur. L'organisateur peut fixer librement les prix qu'il décerne ; il doit s'agir de prix à caractère durable, différenciés selon le rang. Il ne doit fondamentalement pas s'agir de cadeaux publicitaires.

## 22. Presse / publicité

L'organisateur informe la presse sur la manifestation et l'invite à y prendre part ; il pourvoit à l'accompagnement des journalistes.

La publicité pour l'alcool et le tabac est interdite sur le site sur lequel se déroulent le concours de jeunes sapeurs-pompiers (la publicité pour les boissons sans alcool est autorisée).

## 23. Dispositions générales

- Le service d'extinction et le service de sauvetage doivent être exécutés conformément aux règlements en vigueur.
- La FSSP participe aux coûts sur demande de l'organisateur.
- La FSSP n'offre aucune garantie en cas de déficit.
- La FSSP offre un soutien pour les questions concernant le déroulement du concours.
- Le présent règlement remplace tout règlement antérieur concernant le déroulement du concours.

Le présent Règlement du concours des jeunes sapeurs-pompiers pour le championnat suisse et la coupe itinérante de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) a été adopté par le comité central de la FSSP.

Gümligen, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

### Fédération suisse des sapeurs-pompiers

Le président central de la FSSP



Laurent Wehrli

Le directeur de la FSSP



Urs Bächtold

Le responsable du domaine des jeunes sapeurs-pompiers



Thomas Widmer

### Annexes :

- 1) Châssis d'obstacles « Schluuchmuni »
- 2) Tuyaux enroulés à double
- 3) Code de déontologie
- 4) Dimensions de la piste du concours
- 5) Fiche d'information concernant la visite du parcours